Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

N° OM05122202
CM/CM

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de décembre, à 18H30, à la salle de la Forêt à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 29/11/2022

Nombre de Conseillers Syndicaux 36 — Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 24 — Nombre de oui : 24

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Lydie AVOINE (suppléante), Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Franck JAUD, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Frédéric PORTRAIT, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Anthony GRIMAUD, Héléna MADORRA, Yannick SOULARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Anne ROY, Dominique MARTIN, Christophe PRIOU, Marie-Jeanne BENOIT (pouvoir à Jean-Michel CHATONIER), Claude CLERJAUD, Pascal COUSIN (pouvoir à Alain CAREIL), Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU, Pierre BERTRAND, Christian DROUAULT, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Emmanuel TESSIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - DEBAT EN COMITE SYNDICAL

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'obligation de provoquer un débat sur les orientations budgétaires préalablement à l'adoption du budget primitif,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 qui précise le contenu du rapport de présentation devant l'assemblée délibérante,

Considérant le calendrier de préparation budgétaire,

Considérant les présentations effectuées préalablement, lors de la Commission Finances et Administration Générale et du Bureau Syndical lors de leur réunion commune du 28 novembre 2022,

Le Président présente les orientations budgétaires envisagées pour 2023 et donne communication du rapport d'orientations budgétaires prévu par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 joint en annexe.

Le budget 2023 doit être présenté pour vote au Comité Syndical du 31 janvier 2023.
Préalablement le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent. La date du DOB a été fixé ce jour le 5 décembre 2022.

La prévision présentée est le reflet des données connues en novembre 2022 et n'intègre pas d'aléas techniques éventuels.

La volonté de cette prospective est d'alerter les membres du Comité Syndical. Les scénarios présentés traduisent la volonté de rester prudent pour que les élus se préparent à des décisions plus compliquées dans l'avenir et notamment quand il s'agira de décider des évolutions des tarifs.

En effet, l'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

Concernant les dépenses d'exploitation, les charges sont en augmentation :

L'évolution de l'inflation a été plus importante que prévue en 2022. Les tarifs 2023 sont estimés sur cette base +hypothèse de 5% en moyenne sur 2023.

Le contrat de collecte avec SUEZ a pris effet au 2 janvier 2018.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Jusqu'à début 2020, le SCOM a rencontré d'importantes difficultés dans l'exécution des prestations. Par ailleurs Suez a saisi le tribunal administratif d'une demande d'indemnisation de son préjudice lié à l'augmentation du tonnage d'emballage en juin 2021.
Des négociations ont été menées et un protocole d'accord (250 000 €) et un avenant (121 000 €/an) ont été signés.

Le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT a pris également effet au 2 janvier 2018. La variation des prix est liée en partie à l'évolution de la valorisation, en hausse significative en 2022.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, le recrutement d'un agent technique supplémentaire e eu lieu en mai 2022 afin de développer le réemploi, de travailler à l'amélioration du tri en déchèterie et au développement de la collecte des bio-déchets et d'assurer la livraison des équipements en binôme avec l'agent en charge.
Le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes est joint en annexe.

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés.
Trivalis annonce 5 leviers d'évolution au niveau des charges :

inflation forte et dégradation des coefficients de révision des prix,
augmentation de la TGAP sur les tonnes enfouies (51 €/tonne en 2023),
baisse des prix de revente (mouvement engagé depuis l'été),
nouveau barème CITEO,
mise en place de la REP PMCB.

Il est donc essentiel de maintenir les efforts de tri afin d'éviter une augmentation encore plus importante de ces frais.

<u>Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés de 5% en 2022.</u>

Monsieur le Président rappelle que depuis la mise en place de la redevance incitative, les tarifs ont diminué de -20% en 8 ans mais que les coûts de traitement des déchets ont augmenté considérablement depuis.
Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un cout aidé du service par habitant (65,2 € en 2021) très en dessous de la moyenne nationale (93 €) et parmi les moins chers du département (2ème/17 collectivités).

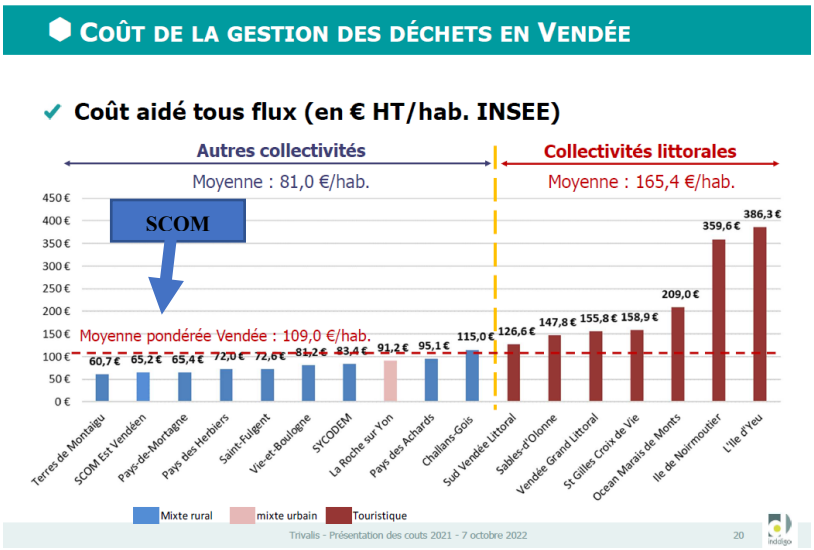

En 2021, le SCOM a le 2ème coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2022 pas encore disponibles).

<u>Il est rappelé que la capacité d'autofinancement permet de faire face aux équipements et travaux à réaliser sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi sont financés :</u>

- les travaux liés à l'audit énergétique des locaux ;
- le lancement des études pour la déchèterie de Chantonnay.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical** à la majorité des suffrages exprimés (24 Oui, 0 Non, 0 Abstention),

Prend acte et entérine les orientations budgétaires telles que présentées par le Président.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard
Date de signature : 06/12/2022
Qualité : Président du SCOM Est Vendéen

Le Secrétaire de séance

Yannick SOULARD

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 06/12/2022
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

❖❖❖

DOB 2023

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EST-VENDEEN (85)

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Le présent rapport a été établi conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
Les modalités de ce rapport ont été précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

1- Cadre du débat

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat doit se dérouler dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Les objectifs d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) sont les suivants :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui sont affichées dans le budget primitif ;
- être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais est sanctionné par un vote. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat ne s'organise pas obligatoirement sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

2- Données générales

a- Collectivités membres

Au 1 janvier 2021, le SCOM est constitué de 4 communautés de communes (soit 73 621 habitants sur 40 communes) :

- **la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les Essarts**
  (2 communes pour 10 246 habitants : population totale INSEE 2018)
- **la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay**
  (10 communes pour 23 529 habitants : population totale INSEE 2018)
- **la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**
  (10 communes pour 23 872 habitants : population totale INSEE 2018)
- **la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie**
  (18 communes pour 15 974 habitants : population totale INSEE 2018)

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

b-compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes : « Le SCOM Est Vendéen assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et autres déchets prévue aux articles L.2224-13 et L.2224-14 du code général des collectivités territoriales ».

La compétence « collecte »

Les dépenses liées à l'exploitation des déchèteries sont prises en charge par le SCOM depuis le 1er janvier 2002 en lieu et place des Communautés de Communes.

Le SCOM assure donc l'ensemble du service de collecte des déchets ménagers et assimilés :

- ➔ la collecte en « porte-à-porte » (PàP) :
  - les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
  - les EMBALLAGES recyclables (sacs jaunes).
- ➔ la collecte en Apport Volontaire (AV) :
  - les emballages en VERRE,
  - le PAPIER.
- ➔ les déchèteries.

La compétence « traitement »

La compétence « traitement » a été transférée le 1er janvier 2003 au Syndicat Mixte d'Etudes (SME) devenu par la suite le Syndicat Mixte Départemental d'Etude et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Vendée – TRIVALIS.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

c- Descriptif général des objectifs et enjeux

Contexte réglementaire
Dans le prolongement des lois successives relatives à la gestion des déchets (Loi Grenelle en 2010, loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015), la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 fixe de grandes priorités (prévention et réduction des déchets, préservation de l'environnement et de la santé humaine).

Dans ce cadre, les objectifs réglementaires sont les suivants :

- réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats par habitant entre 2010 et 2030 et réduction de 5% des déchets d'activités économiques ;
- réemploi de 5% des déchets ménagers d'ici 2030 ;
- augmentation des quantités de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2025, puis 60% en 2030 et 65% en 2035 ;
- généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 ;
- valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 ;
- réduction de 30% des déchets enfouis en 2020, 50% en 2025 (par rapport à 2010) puis réduction de l'enfouissement à 10% des DMA en 2035.

Pour rappel, les objectifs du SCOM sont les suivants :

- réduction globale de la quantité de déchets ;
- augmentation de la valorisation ;
- maitrise des coûts de la redevance ;
- amélioration du service à l'usager.

d-croissance structurelle des coûts de gestion du service public de gestion des déchets

Le SCOM voit ses coûts croître et certaines recettes diminuer. Ces éléments obligent le SCOM à faire appel au redevable de manière plus importante.

Une explosion de la TGAP
Comme prévu par la loi de finances pour 2019, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), perçue par les douanes et venant abonder le budget de l'Etat prélevée sur chaque tonne de déchets enfouie (ordures ménagères, tout-venant de déchèterie…) va fortement augmenter jusqu'en 2025 :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
16 €/t	17 €/t	18 €/t	30 €/t	40 €/t	51 €/t	58 €/t	65 €/t

Ceci est une incitation à :

- réduire la production d'ordures ménagères et du tout-venant ;
- réduire les tonnages des flux déchèteries, le périmètre du SPGD (accès des professionnels) et développer la qualité du tri en haut de quai.

Des recettes de ventes incertaines
Les recettes de vente des matières issues du tri des usagers sont une source de financement non négligeable qui vient réduire la charge restant à financer par le redevable.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Les prix de reventes connaissent une forte volatilité depuis la crise COVID et avec le contexte international. Le début d'année 2022 a été meilleur que prévu mais les prix ont chuté depuis.

3- Plan d'actions pour la réduction des déchets en 2022

a- axe 1 : sensibiliser à la préservation de la planète

Le SCOM sollicite depuis de nombreuses années le service « Animation-Prévention » de TRIVALIS pour réaliser des animations sur son territoire et assurer les visites de sites de traitement des déchets du département pour les interventions scolaires, les visites d'équipements et les nettoyages de nature.

b- axe 2 : mieux trier et réduire les déchets

Campagne de communication sur la réduction des emballages
Une nouvelle campagne de communication départementale est prévue en par TRIVALIS pour continuer à inviter les Vendéens à consommer autrement.
Le SCOM prévoit de relayer les messages via ses propres supports de communication.

Mon Commerçant « Zéro » Déchet
Pour réduire les emballages, davantage de commerçants doivent pouvoir proposer des solutions de vente en vrac, accepter les contenants réutilisables ou encore proposer des emballages consignés.
Le SCOM prévoit de soutenir les initiatives en ce sens sur son territoire.

Kit « Mes courses Zéro Déchet »

Des kits ont été réalisés par TRIVALIS pour donner aux consommateurs les moyens matériels de faire leurs courses sans emballages.
Le SCOM a commandé 57 kits à TRIVALIS pour un coût de 2 052 € TTC.

Les ateliers Zéro Déchet « C'est moi qui l'ai fait »
Pour initier la démarche zéro déchet auprès du grand public, Trivalis a créé les ateliers "C'est moi qui l'ai fait".

c- axe 3 : pour des événements vertueux

Le SCOM propose d'aider les organisateurs d'événements à appréhender la production et la collecte des déchets lors de leurs évènements.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Dans ce cadre, différents types de bacs peuvent être mis à disposition.

d- axe 4 : développer le réemploi

Local réemploi dans les déchèteries
Un local dédié à la récupération d'objets destinés au réemploi permet sur certaines déchèteries de capter une partie du flux amené par les usagers.

Récupération des palettes en bois en déchèteries
Sur les déchèteries de la Flocellière et de Montournais, les palettes sont entreposées sur un espace dédié et récupérées par l'entreprise de réinsertion RENOVPAL (Groupe SOLTISS) à Pouzauges.

Consigne des bouteilles en verre
Un dispositif de récupération et de lavage des bouteilles en verre a été initié par TRIVALIS avec la participation de l'association Bout' à Bout' dans le cadre du développement de la consigne pour réemploi en Vendée.

Réemploi des bocaux
Une expérimentation va être lancée par TRIVALIS et Bout' à Bout' sur le Nord Est Vendée pour développer l'utilisation de bocaux et boîtes en verre consignées et réutilisables.

e- axe 5 : biodéchets et végétaux, en faire des ressources

Compostage individuel
Depuis 2006, le SCOM propose aux usagers des composteurs à tarif réduit.
TRIVALIS participe à hauteur de 25% et le SCOM prenant à sa charge environ 35%, les tarifs restant à la charge des usagers intéressés sont les suivants :

Plastique	325 L	450 L	675 L
	11 €	18 €	25 €

Bois	365 L	575 L	815 L
	16 €	18 €	23 €

Un composteur

Lombricompostage
Le lombricompostage est un procédé qui permet de réduire le volume de sa poubelle en transformant ses déchets organiques en un engrais pour ses plantes.
Il est adapté aux petits espaces comme les appartements, les caves...

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Collecte des coquilles

Depuis 2015, le SCOM propose aux communes de son territoire de participer à une collecte de coquilles.

Guide du paillage et du compostage

Dans le cadre du plan de prévention des déchets végétaux, un guide pratique du paillage et du compostage (Format A5 – 16 pages) a été distribué à l'ensemble des usagers en accompagnement du calendrier de collecte 2019 et de la lettre d'information n°17 de décembre 2018.

En 2022, ce guide sera délivré à chaque usager qui aura commandé un composteur ou un lombricomposteur.

Lors de la livraison, des conseils sont donnés aux usagers par l'agent du SCOM.

4- Performances de tri

a- Bilan des tonnages collectés

En 2021, les tonnages ont globalement augmenté de 10%, notamment à cause de la hausse des tonnages en déchèteries.
La question se pose de savoir si cette tendance liée notamment aux impacts de la crise COVID est temporaire ou si celle-ci va se confirmer lors des prochaines années.
Ainsi, avec un total de **36 177,39 tonnes**, chaque habitant du SCOM a produit en moyenne 491,40 kg de déchets en 2021 (+ 9,7%), contre 630 kg au niveau départemental en 2021 et 580 kg au niveau national en 2017.

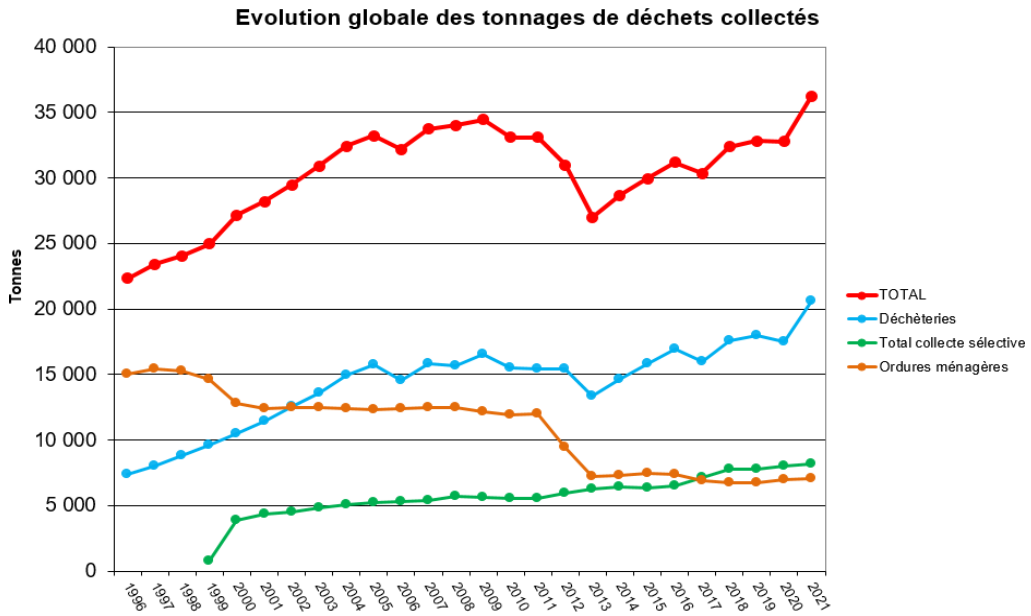

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

b- Taux de valorisation

En 2021, le taux de valorisation est de 76,26 %

Le taux de valorisation est supérieur à la moyenne et aux objectifs nationaux (55% de valorisation fixés dans la Loi de Transition énergétique pour 2020 et 65% en 2025).

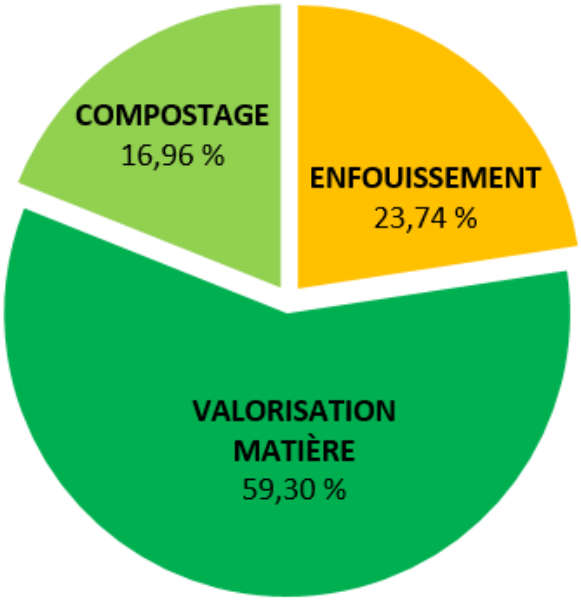

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

c- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés 2022 provisoire

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (provisoire)
Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant (hors gravats - Base 100 en 2010)	104,73	100,00	98,91	93,27	82,40	86,14	88,52	92,17	88,11	93,69	93,84	92,58	99,22	*92,33*

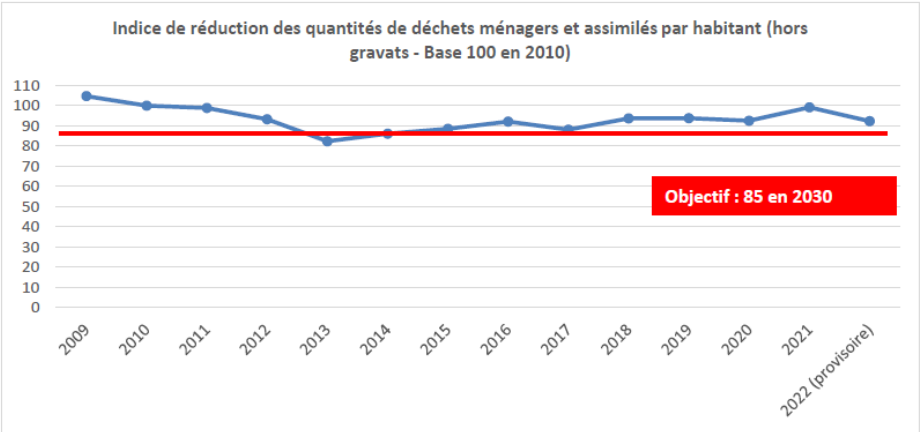

5- Personnel

Tableau des effectifs et évolution prévisionnelle

Filière administrative	**Postes ouverts au 1er décembre 2022**	**Postes pourvus au 1er décembre 2022**
Catégorie A : attaché territorial principal	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2nde classe	2	2
Catégorie C : adjoint administratif	3	3
Total filière administrative	***7***	***7***
Filière technique	**Postes ouverts 1er décembre 2022**	**Postes pourvus 1er décembre 2022**
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 2nde classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
Total filière technique	***5***	***4***
TOTAL	***12***	***11***

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Au 01/12/2022, le SCOM emploi 11 agents. L'équipe est stable depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012.
Le recrutement d'un adjoint technique (livraison des équipements, bio-déchets, réemploi, déchèteries) a eu lieu en mars 2022.

Le temps de travail est de 35 heures par semaine.

Evolution de la masse salariale

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses	425 341 €	402 265 €	425 222 €
Recettes	25 506 €	6 387 €	546 €
Solde	**399 835 €**	**395 878 €**	**424 676 €**

Au titre de l'année 2021, les dépenses de personnel, d'un montant de 425 222 €, étaient réparties de la façon suivante :

- Autres personnels extérieurs au service : 7 912 €
- Masse salariale : 417 310 €

Pour l'année 2022, les dépenses de personnel sont estimées pour un montant de 480 000 €

Pour l'année 2023, les dépenses de personnel sont estimées pour un montant de 550 000 €

6- Analyse rétrospective de la situation financière

Afin d'inscrire les orientations 2023 dans un panorama plus large, il apparaît utile de présenter quelques données caractéristiques de la période écoulée.

a- Les dépenses et recettes 2021

Les dépenses et recettes 2021 en fonctionnement et en investissement sont présentées ci-après de façon synthétique.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

DEPENSES D'EXPLOITATION	CA 2021
CHARGES HORS COLLECTE	488 007,83 €
Contrat collectes PAV et AV	1 593 379,09 €
Contrat exploitation déchèteries	485 042,07 €
SOMME CHARGES COLLECTE	2 078 421,16 €
CHARGE DE PERSONNEL ET ELUS	456 815,56 €
COTISATION A TRIVALIS	2 002 447,35 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	405 106,74 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	446 311,10 €
TOTAL DES DEPENSES	**5 877 109,74 €**

RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2021
Excedent d'exploitation	1 689 641,64 €
Produit global de la Redevance	5 184 847,71 €
Recettes diverses	68 511,12 €
Amortissements subventions	123 300,08 €
Autres produits exceptionnels	31 961,67 €
TOTAL DES RECETTES	**7 098 262,22 €**
RESULTAT	**1 221 152,48 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021
Amortissements subventions	123 300,08 €
Logiciels	9 000,00 €
Equipement informatique	12 156,62 €
Point d'apport volontaire	82 239,18 €
bacs pour OM et DEM	29 508,12 €
vidéosurveillance	2 575,90 €
Travaux divers	29 718,13 €
Construction décheterie de Montournais	30 232,44 €
TOTAL DES DEPENSES	**318 730,47 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021
Excédent d'investissement ant reporté	2 814 848,90 €
FCTVA	355 170,40 €
Amortissements	446 311,10 €
TOTAL DES RECETTES	**3 616 330,40 €**
RESULTAT (dont 29 212,46 € de restes à réaliser)	**3 297 599,93 €**

En synthèse, le compte administratif (CA) 2021 donne les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser	
Dépenses	5 877 109,74	318 730,47	29 212,46	
Recettes	7 098 262,22	3 616 330,40		
Résultat	**1 221 152,48**	**3 297 599,93**	**- 29 212,46**	**4 489 539,95**

En 2021, le produit de la redevance sur le SCOM (annulations déduites) est de 5 142 722,81 €.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

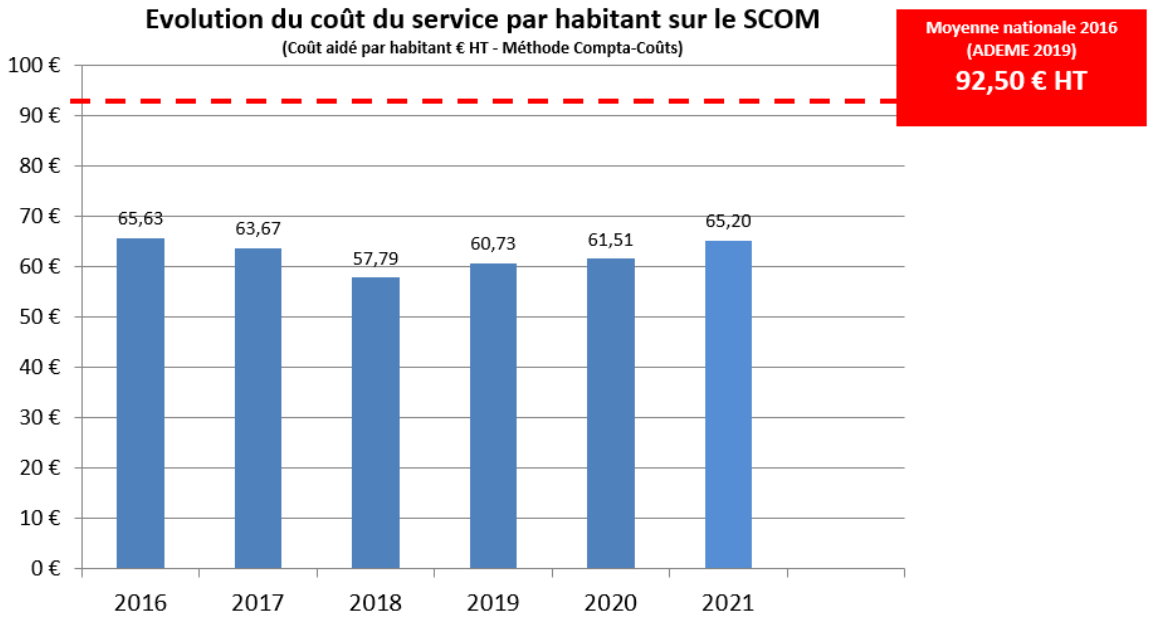

Les coûts aidés par flux de déchets sont les suivants :

Coût aidé € HT par habitant

	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Gestion du passif	
2016	35,54	0,57	9,26	20,34	-0,07	0,00	65,64
2017	33,52	0,81	8,67	20,75	-0,09	0,00	63,66
2018	30,19	1,05	5,46	21,16	-0,07	0,00	57,79
2019	31,91	1,02	4,86	23,02	-0,08	0,00	60,73
2020	31,04	1,20	4,29	24,11	-0,07	0,94	61,51
2021	31,66	1,62	6,09	25,24	-0,05	0,64	65,20

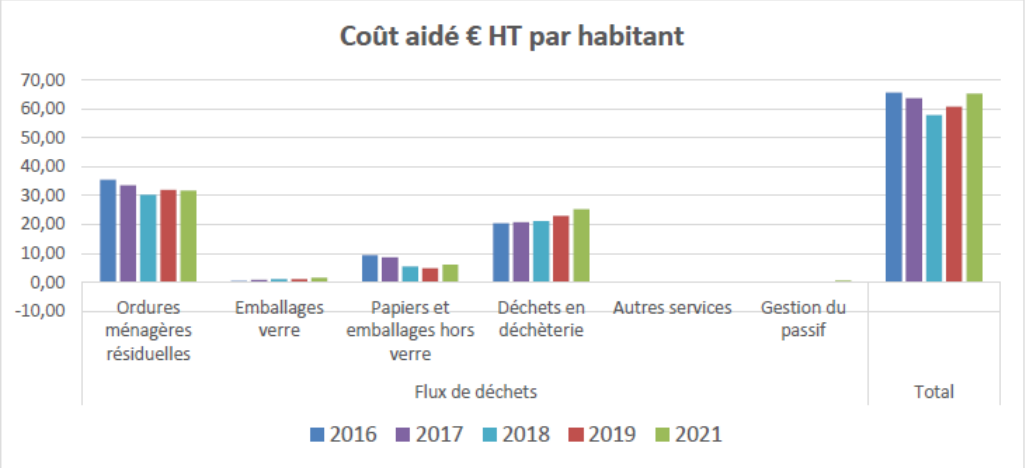

Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts
Matrices validées par l'ADEME

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Le SCOM bénéficie des recettes de vente de matériaux et des soutiens perçus de la part des éco-organismes.

Ces recettes sont perçues par TRIVALIS qui les répercutent sur la cotisation du SCOM.

Soutiens et recettes perçues dans le cadre de la valorisation des matériaux

Année 2021 Montants € HT	Flux des déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	
Vente de Matériaux	---	66 825,00	245 073,00	294 010,00	---	---	605 908,00
Autres produits	867,00	128,00	956,00	4000	---	---	5 951,00
Soutiens des éco-organismes	---	36 766,00	1 195 381,00	69 102,00	6 730,00	---	1 307 979,00
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	28 657,00	2 747,00	23 190,00	71 860,00	15	628,00	127 097,00
TOTAL Produits	**29 524,00**	**106 466,00**	**1 464 600,00**	**438 972,00**	**6 745,00**	**628,00**	**2 046 935,00**

Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts
Matrice 2021 validée par l'ADEME le 9/05/2022

Les coûts complets par flux de déchets sont les suivants :

Coût complet 2021 en € HT par tonne

			Flux de déchets							Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Emballages	Papiers	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	26,01	5,29	46,60	7,21	11,78	0,25	---	17,38
		Communication	2,17	0,66	5,19	1,47	0,43	5,70	---	1,44
		TOTAL Fonctionnelles	**28,18**	**5,95**	**51,79**	**8,68**	**12,21**	**5,95**	**0,00**	**18,82**
	Techniques	Prévention	4,02	0,34	2,66	0,76	0,22	2,92	---	1,41
		Pré-collecte	10,43	14,05	42,03	31,26	---	---	---	19,64
		Collecte	106,00	33,20	214,79	40,39	48,34	---	---	76,17
		TOTAL Collecte et pré-collecte	**116,43**	**47,25**	**256,82**	**71,64**	**48,34**	**0,00**	**0,00**	**85,87**
		Transfert/Transport	32,69	7,54	77,51	6,00	33,20	---	---	33,26
		Traitement des déchets non dangereux	151,73	6,86	209,30	6,15	43,85	---	1,56	81,09
		Compostage	---	---	---	---	8,37	---	---	8,37
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	4,07	---	---	4,07
		TOTAL Techniques	**304,88**	**62,00**	**546,30**	**84,54**	**138,04**	**2,92**	**1,56**	**205,33**
	TOTAL Charges		**333,06**	**67,95**	**598,10**	**93,23**	**150,25**	**8,87**	**1,56**	**224,15**

Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts
Matrice 2021 validée par l'ADEME le 9/05/2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

b- ***Ratios financiers 2018-2021***

	CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021	
	€	%	€	%	€	%	€	%
recettes réelles de fonctionnement	5 471 071 €	100	4 893 484 €	100	5 217 006 €	100	5 285 321 €	100
dépenses réelles de fonctionnement	4 666 020 €		4 785 787 €		4 750 353 €		5 430 799 €	
capacité d'autofinancement brute	805 051 €	14,7	107 697 €	2,2	466 654 €	8,9	-145 478 €	-2,8
emprunt	0 €		- €		0 €		0 €	
capacité d'autofinancement nette	805 051 €		107 697 €		466 654 €		-145 478 €	

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont passées de 5 217 006 € en 2020 à 5 285 321 € en 2026, en hausse de 1,3% (avec notamment l'augmentation des tarifs de 3%). Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont passées de 4 750 353 € à 5 430 799 €, en augmentation de 14,3%. Ainsi les DRF ont progressé nettement plus rapidement que les RRF.

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente les ressources dégagées du fonctionnement permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer l'investissement.

Compte tenu de l'évolution des RRF (+ 1,3%), et des DRF (+14,3%), entre 2020 et 2021, la CAF brut est passé de 466 654 € à – 145 478 €.

Pour le SCOM, les capacités d'autofinancement brute et nette sont égales en l'absence de remboursement d'emprunt.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

c- *Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement*

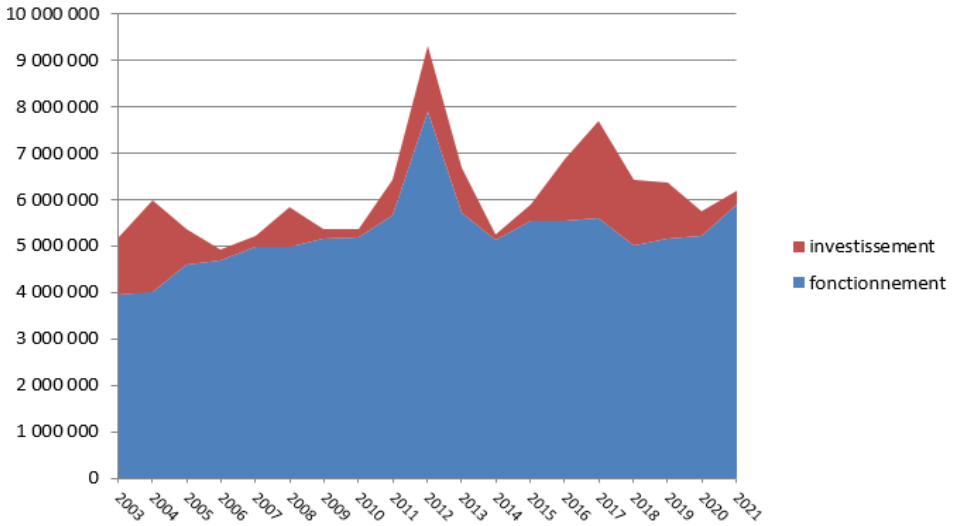

Le pic de 2012 correspond au passage à la redevance incitative (enquête de dotation, achat de bacs…).

L'augmentation des dépenses d'investissements de 2017 à 2019 correspond à :

- en 2017 : l'achat du site du Grison à TRIVALIS et aux travaux de réaménagement dans les déchèteries,
- en 2018 et 2019 : la réalisation des travaux sur le site du Grison, la construction de la nouvelle déchèterie de Montournais, le renouvellement des colonnes d'apport volontaire pour le VERRE et le PAPIER.

7- Analyse prospective 2023-2026

Depuis l'année dernière, le syndicat présente aux élus une prospective. Il avait été imaginé présenter cette année une prospective 2023-2026.
Il y aura dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2023 une prévision mais il semble compliqué et incorrect de présenter une prospective au regard de nombreuses incertitudes :

- impact de l'évolution de l'inflation : elle a été plus importante que prévue en 2022. Les dépenses 2023 sont estimées sur cette base +hypothèse de 5% en moyenne en 2023.
- absence de prospective financière 2023-2026 de la part de Trivalis car :
  - ✓ incertitude majeure sur les recettes CITEO,
  - ✓ incertitude sur les évolutions des TMB,
  - ✓ impact de la mise en place de la REP PMCB ?
  - ✓ évolution de la TGAP après 2025 (65 €) ?

Une prospective 2023-2026 sera préparée l'année prochaine dans la mesure où les incertitudes seront levées.

8- Orientations 2023 (document budgétaire en annexe)

Le budget 2023 doit être présenté pour vote au Comité Syndical du 31 janvier 2023.
Préalablement le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent. La date du DOB a été fixé ce jour le 5 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

La prévision présentée est le reflet des données connues en novembre 2022 et n'intègre pas d'aléas techniques éventuels.

La volonté de cette prospective est d'alerter les membres du Comité Syndical. Les scénarios présentés traduisent la volonté de rester prudent pour que les élus se préparent à des décisions plus compliquées dans l'avenir et notamment quand il s'agira de décider des évolutions des tarifs.

En effet, l'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

a- La section d'exploitation

1- Des dépenses d'exploitation en augmentation

L'évolution de l'inflation a été plus importante que prévue en 2022. Les tarifs 2023 sont estimés sur cette base +hypothèse de 5% en moyenne sur 2023.

Le contrat de collecte avec SUEZ a pris effet au 2 janvier 2018.
Jusqu'à début 2020, le SCOM a rencontré d'importantes difficultés dans l'exécution des prestations. Par ailleurs, Suez a saisi le tribunal administratif d'une demande d'indemnisation de son préjudice lié à l'augmentation du tonnage d'emballage en juin 2021.
Des négociations ont été menées et un protocole d'accord (250 000 €) et un avenant (121 000 €/an) ont été signés.

Le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT a pris également effet au 2 janvier 2018. La variation des prix est liée en partie à l'évolution de la valorisation, en hausse significative en 2022.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, le recrutement d'un agent technique supplémentaire e eu lieu en mai 2022 afin de développer le réemploi, de travailler à l'amélioration du tri en déchèterie et au développement de la collecte des bio-déchets et d'assurer la livraison des équipements en binôme avec l'agent en charge.
Le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes est joint en annexe.

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés.
Trivalis annonce 5 leviers d'évolution au niveau des charges :

- ✓ inflation forte et dégradation des coefficients de révision des prix,
- ✓ augmentation de la TGAP sur les tonnes enfouies (51 €/tonne en 2023),
- ✓ baisse des prix de revente (mouvement engagé depuis l'été),
- ✓ nouveau barème CITEO,
- ✓ mise en place de la REP PMCB.

Il est donc essentiel de maintenir les efforts de tri afin d'éviter une augmentation encore plus importante de ces frais.

2- Les recettes d'exploitation

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés de 5% en 2022.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Monsieur le Président rappelle que depuis la mise en place de la redevance incitative, les tarifs ont diminué de -20% en 8 ans mais que les coûts de traitement des déchets ont augmenté considérablement depuis.
Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un cout aidé du service par habitant (65,2 € en 2021) très en dessous de la moyenne nationale (93 €) et parmi les moins chers du département (2ème/17 collectivités).

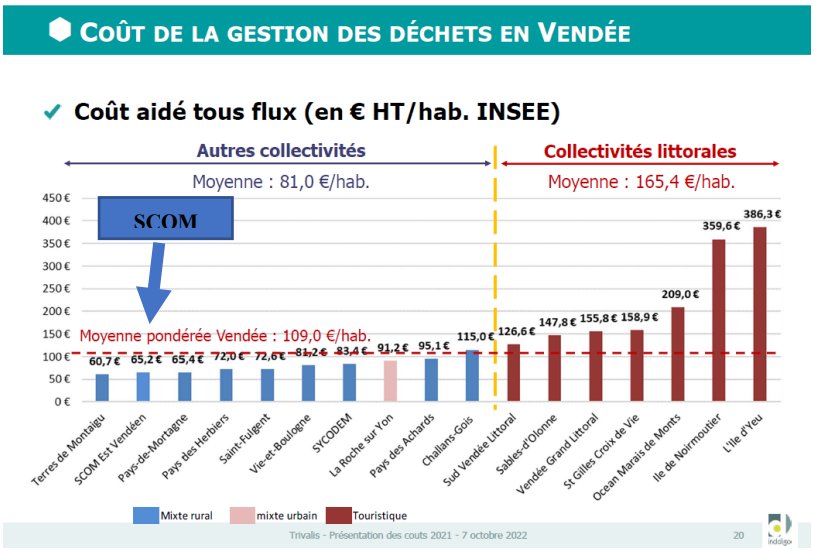

En 2021, le SCOM a le 2ème coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2022 pas encore disponibles).

b- <u>La section d'investissement</u>

Il est rappelé que la capacité d'autofinancement permet de faire face aux équipements et travaux à réaliser sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi sont financés :

- les travaux liés à l'audit énergétique des locaux ;
- le lancement des études pour la déchèterie de Chantonnay.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

ANNEXE : Rapport de situation en matière d'égalité Femmes – Hommes :

Figurant parmi les 6 titres de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'égalité femmes-hommes est une préoccupation majeure des pouvoirs publics.
Le taux important de féminisation de la fonction publique territoriale ne doit pas masquer les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.
Au-delà des constats généraux, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des données objectives portant sur des domaines RH précis afin d'avoir une vision juste des disparités entre les genres

1- Les chiffres clés (2021)

En nombre (31/12/2021)

SERVICE	Nb Femmes	Nb Hommes	Sexe à privilégier pour l'équilibre
Direction	1	0	H
Service Technique	1	2	F
Service Relations aux usagers	5	0	H
Service Administration Générale et Finances	1	0	H

Les données ci-dessous sont issues du rapport social unique 2021.

Répartition par genre et par statut

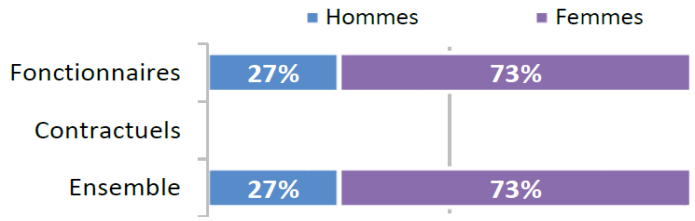

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
25% des femmes à temps partiel

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent

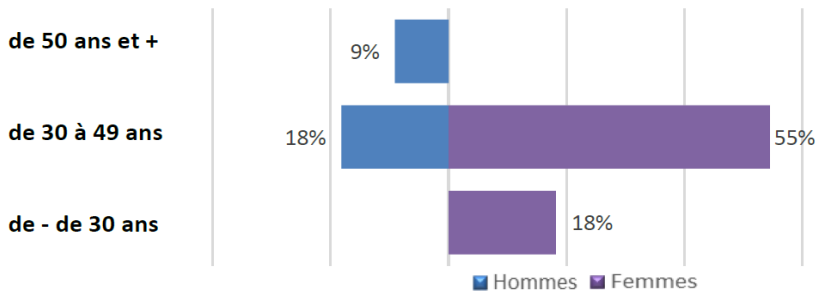

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- 4 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

2- La comparaison avec l'année 2020

Les données ci-dessous sont issues du bilan social 2020.

Répartition par genre et par statut

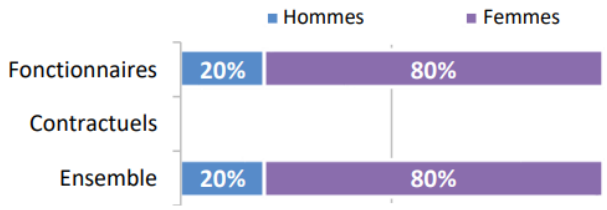

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
25% des femmes à temps partiel

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

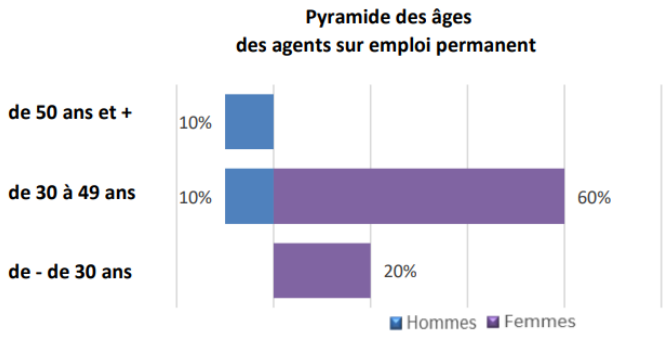

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- 6 avancements d'échelon et un avancement de grade

3- Commentaires/éléments remarquables

Les emplois au sein du SCOM sont majoritairement occupés par des femmes.
Le SCOM a commencé à entreprendre des actions pour prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines, notamment en facilitant la conciliation entre temps personnel et temps professionnel par la mise en place du télétravail à compter du 1 février 2021.

4- Stratégie pluriannuelle

Pour agir en direction de l'égalité professionnelle, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- établir l'étude de situation comparée femmes hommes
- sensibiliser et former à l'égalité professionnelle :
  - former/informer les agents de la collectivité
  - communiquer en interne sur l'égalité professionnelle
- prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :
  - mener des actions pour favoriser la mixité dans les filières ou les cadres d'emplois fortement genrés
  - garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle
- concilier temps personnel et temps professionnel
  - promouvoir le droit à la déconnexion
  - limiter les appels ou les courriel en dehors des plages de travail
  - faciliter les remplacements et le retour à l'emploi
- protéger les agent-es
  - garantir les conditions de travail des agent-es et gérer les situations de harcèlement
  - mettre en place un dispositif de signalement pour lutter contre les violences sexistes

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

SCOM EST VENDEEN
Pôle environnemental du Guignard
2 Le Guignard
85 110 SAINT PROUANT
Tél. : 02-51-57-11-93
Mail : contact@scom85.fr
Site internet : www.scom85.fr

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP + DM n°1 2021	CA 2021	BP + DM n°1 2022	CA 2022 provisoire	projet BP 2023	COMMENTAIRES
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000,00 €	8 922,68 €	10 000,00 €	10 500,00 €	13 000,00 €	
6063 Fournitures d'entretien petit équipement	10 000,00 €	1 080,32 €	10 000,00 €	1 500,00 €	10 000,00 €	service technique
6064 Fournitures administratives	10 000,00 €	8 681,11 €	10 000,00 €	6 500,00 €	10 000,00 €	
6066 Carburants	10 000,00 €	8 167,37 €	10 000,00 €	13 500,00 €	18 000,00 €	
6068a Autres matières et fournitures	4 000,00 €	4 560,00 €	5 000,00 €		2 000,00 €	cartes accès déchèteries
6068b Autres matières et fournitures	100 000,00 €	94 978,13 €	100 000,00 €	130 000,00 €	137 000,00 €	sacs jaunes et rouges
6068c Autres matières et fournitures	12 000,00 €	5 579,98 €	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	nettoyage EPI et aménagement des locaux
607 Achat de marchandise		240,00 €				routeur ADEMI
611a Contrat collectes	1 610 000,00 €	1 593 379,09 €	2 070 000,00 €	2 065 000,00 €	1 934 451,00 €	protocole 250K€+avenant 121k€+variation des prix
611b Contrat exploitation déchèteries	490 000,00 €	485 042,07 €	550 000,00 €	530 000,00 €	571 150,00 €	25 000 €supplém./variation des prix
611c Sécurisation déchèteries	2 000,00 €	1 419,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	télésurveillance Le Grison
611d Nettoyage des points tri	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	dernier nettoyage et changement de signalétique en 2017
611e Divers	40 000,00 €	56 660,02 €	50 000,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €	relevage gravats et déchets verts déchèteries + entretien Le Grison (notamment espaces verts) + traitement BAV remplacées
6132 Locations immobilières	2 000,00 €	1 900,00 €	2 000,00 €	500,00 €	2 000,00 €	location salles
61528 Autres		4 635,72 €		0,00 €		peinture déchèteries
61551 Entretien véhicules	10 000,00 €	4 196,62 €	10 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	
61558 Entretien et réparations sur biens immobiliers	10 000,00 €	5 844,05 €	10 000,00 €	9 200,00 €	10 000,00 €	entretien et réparation batiment administratif et technique
6156 Maintenance	20 000,00 €	28 264,60 €	30 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	matériel informatique, logiciel comptabilité et facturation,vidéo déchèterie contrôle accès déchèterie, téléphone, machine à affranchir
6168 Primes d'assurances	20 000,00 €	14 051,76 €	20 000,00 €	14 000,00 €	20 000,00 €	véhicules, déchetteries, biens mobiliers, locations
6162 Assurance dommages ouvrages	15 000,00 €		15 000,00 €		15 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
617 Etudes et recherches	10 000,00 €	9 141,00 €	10 000,00 €	22 000,00 €	28 000,00 €	schema directeur déchets 2022-2032
618 Divers	3 000,00 €	5 317,04 €	5 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	cotisation e-collectivités vendée
6226 Honoraires	40 000,00 €	34 029,94 €	40 000,00 €	18 500,00 €	30 000,00 €	frais avocat, commissaire enquêteur, huissier de justice, logiciel de comptabilité et de facturation, matériel informatique, désinsectisation
6228 Divers	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	transfert des données PAV Pouzauges
6231 Annonces et insertions	6 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €	publicité marchés
6236 Catalogues et imprimés	50 000,00 €	17 969,39 €	50 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	documents de communication
6238 Frais divers de publicité	20 000,00 €	16 183,19 €	20 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	abonnements, 4 mises sous pli
6248 Divers	2 000,00 €	1 284,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	formation agents
6251 Voyages et déplacements	3 000,00 €	1 319,34 €	3 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	déplacement du personnel
6257 Réceptions	5 000,00 €	1 125,50 €	5 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €	
6261 Frais d'affranchissement	100 000,00 €	63 884,45 €	100 000,00 €	65 000,00 €	100 000,00 €	envois aux usagers
6262 Frais de télécommunications	7 000,00 €	5 660,93 €	7 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €	téléphone fixe et portables
627 Services bancaires et assimilés	450,00 €	2,61 €	450,00 €	5,00 €	450,00 €	frais payfip
6283 Frais nettoyage locaux	6 000,00 €	5 277,02 €	6 000,00 €	5 500,00 €	6 000,00 €	
6287a Entretien points recyclages	45 000,00 €	35 650,00 €	45 000,00 €	36 000,00 €	45 000,00 €	versement direct aux communes : 230 € par points tri
6287b Remboursement des admissions en non-valeurs à compter de 2002	100 000,00 €	41 982,06 €	100 000,00 €	90 000,00 €	100 000,00 €	
63512 Taxes foncières	500,00 €	0,00 €	500,00 €	600,00 €	500,00 €	déchetteries + Le Grison
chapitre 11 charges à caractère général	***2 773 950,00 €***	***2 566 428,99 €***	***3 328 450,00 €***	***3 159 305,00 €***	***3 291 051,00 €***	
6218 Autre personnel ext. au service	50 000,00 €	7 912,09 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	ambassadeurs du tri Trivalis (contrôle qualité, animations scolaires)
6411 Masse salariale	410 000,00 €	417 309,63 €	460 000,00 €	460 000,00 €	530 000,00 €	
chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés	***460 000,00 €***	***425 221,72 €***	***480 000,00 €***	***480 000,00 €***	***550 000,00 €***	
6531 Indemnités élus	31 000,00 €	30 318,72 €	31 000,00 €	31 000,00 €	32 000,00 €	
6533 Cotisations retraite élus	2 000,00 €	1 275,12 €	2 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	
6541 Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	29,70 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
658 Cotisation Trivalis	2 040 000,00 €	2 002 447,35 €	2 100 000,00 €	2 051 000,00 €	2 200 000,00 €	
chapitre 65 autres charges de gestion courante	***2 074 000,00 €***	***2 034 070,89 €***	***2 134 000,00 €***	***2 083 500,00 €***	***2 235 000,00 €***	
668 Ligne de Trésorerie	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	intérêts

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

chapitre 66 charges financières	***3 000,00 €***	***0,00 €***	***3 000,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***	
673 Titres annulés (ex ant)	50 000,00 €	42 124,90 €	75 000,00 €	70 000,00 €	75 000,00 €	annulations REOM
6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	112 952,14 €	112 952,14 €		0,00 €	0,00 €	
chapitre 67 charges exceptionnelles	***162 952,14 €***	***155 077,04 €***	***75 000,00 €***	***70 000,00 €***	***75 000,00 €***	
6815 Provisions pour litiges et contentieux	600 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations	***600 000,00 €***	***250 000,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***	***0,00 €***	
6811 Dotations aux amortissements sur immob.	500 000,00 €	446 311,10 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
O42 opérations d'ordre de transfert entre sections	***500 000,00 €***	***446 311,10 €***	***500 000,00 €***	***500 000,00 €***	***500 000,00 €***	
022 Dépenses imprévues	325 714,50 €	0,00 €	424 650,00 €	0,00 €	453 000,00 €	
022 dépenses imprévues	***325 714,50 €***	***0,00 €***	***424 650,00 €***	***0,00 €***	***453 000,00 €***	
023 Virement à la section d'invest.	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
023 virement à la section d'invest.	***10 000,00 €***		***10 000,00 €***		***10 000,00 €***	
TOTAL DES DEPENSES	**6 909 616,64 €**	**5 877 109,74 €**	**6 955 100,00 €**	**6 292 805,00 €**	**7 114 051,00 €**	

RECETTES D'EXPLOITATION	BP + DM n°1 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire	projet BP 2023	COMMENTAIRES
002 Excédent de fonctionnement ant reporté	1 689 641,64 €	1 689 641,64 €	1 221 152,48 €	1 221 152,48 €	1 156 417,04 €	reprise de l'excédent d'exploitation
706 Produit global de la Redevance brut *	**5 028 975,00 €**	**5 184 847,71 €**	**5 290 000,00 €**	**5 683 292,35 €**	**5 600 000,00 €**	
7588a Recettes communication	7 000,00 €	18 051,00 €	12 947,52 €	7 000,00 €	15 000,00 €	soutien Trivalis, eco tlc
7588b Recettes collecte amiante	4 000,00 €	9 871,35 €	4 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
7588c Produit divers gestion courante	0,00 €	35 571,37 €	35 000,00 €	36 500,00 €	35 000,00 €	remboursement affranchissement REOM/TP
7588d Produit divers gestion courante	0,00 €	0,00 €			19 000,00 €	subvention Trivalis + remboursement CCPSF-LE schema directeur déchets 2022-2032
7588e Produit divers gestion courante		152,38 €		3 000,00 €		sinistre BAV brûlé/vente BAV Lycée Sainte Marie
6459 Remboursement charges SS et prévoyance		2 498,00 €		800,00 €		prime inflation
7688 Produits financiers	0,00 €	21,28 €		20,00 €		parts sociales CRCAM
7711 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion - pénalités reçues	0,00 €	1 800,00 €				pénalités SUEZ marché de collecte
7717 Dégrèvements impôts				1 177,00 €		taxe foncières 2018 à 2020
773 Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0,00 €	545,74 €				avoir CNP assurance statutaire
775 Produits cessions immob.			12 000,00 €	22 280,21 €		terrain Essarts-en-Bocage vendu à la CCPSFLE
777 Amortissements subventions	130 000,00 €	123 300,08 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	5 déchèteries + subvention ADEME RI
778 Autres produits exceptionnels	50 000,00 €	31 961,67 €		84 000,00 €	100 000,00 €	Régularisation cotisation Trivalis 2022
7815 Neutralisation provisions			250 000,00 €	250 000,00 €		
TOTAL DES RECETTES	**6 909 616,64 €**	**7 098 262,22 €**	**6 955 100,00 €**	**7 449 222,04 €**	**7 065 417,04 €**	
		1 221 152,48 €		***1 156 417,04 €***		*résultat de clôture*
		5 408 620,58 €		***6 228 069,56 €***		*recettes nettes*
		-468 489,16 €		***-64 735,44 €***		*résultat de l'exercice*
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		***5 285 320,50 €***		***6 098 069,56 €***	***5 779 000,00 €***	
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		***5 430 798,64 €***		***5 792 805,00 €***	***6 151 051,00 €***	
CAF BRUTE ET NETTE		***-145 478,14 €***		***305 264,56 €***	***-372 051,00 €***	

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 085-258500651-20221206-OM05122202-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP + DM n°1 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire	projet BP 2023	COMMENTAIRES
1391 Amortissements subventions	130 000,00 €	123 300,08 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	4 déchèteries + subvention ADEME RI
2051 Concessions et droits assimilés	25 000,00 €	9 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	achat logiciels, échange données STYX/ADEMI, MAJ site internet
2118 Autres terrains	40 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	achat terrain déchèterie Chantonnay
2182 Matériel de transport	35 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	remplacement véhicule utilitaire
2183 Equipement informatique	20 000,00 €	11 872,68 €	20 000,00 €	14 500,00 €	10 000,00 €	
2184 Mobilier	20 000,00 €	283,94 €	10 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €	
2151a Installations complexes spécialisées (bornes à contrôle d'accès)	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €		500 000,00 €	provision 25 bornes à contrôle d'accès avec 2 colonnes (OM et DEM)
2151b Installations complexes spécialisées (point tri)	52 362,66 €	82 239,18 €	25 000,00 €		25 000,00 €	colonnes apport volontaire verres et papiers
2151c Installations complexes spécialisées (bacs pour OM et DEM)	802 398,32 €	29 508,12 €	800 000,00 €	120 000,00 €	800 000,00 €	provision bacs roulants pour DEM (1 000 k€/27,50 HT€ par bac 240 l), composteurs, bioseaux, lombricomposteurs (40 000 €)
2151d Installations complexes spécialisées (vidéosurveillance)	20 000,00 €	2 575,90 €	20 000,00 €		20 000,00 €	cablage et paramétrage usagers maxi dans déchèteries + rideau métallique batiment technique
2157 Agencement & Aménagement	266 707,72 €	29 718,13 €	250 000,00 €	60 000,00 €	300 000,00 €	travaux Le Grison suite audit énérgétique
2317 Maitrise d'œuvre réaménagement et construction déchèteries	136 240,00 €	0,00 €	140 000,00 €		140 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
2317 Construction décheterie de Montournais	20 000,00 €	30 232,44 €		8 500,00 €		
2318 Réaménagement Déchèterie Chantonnay	1 360 000,00 €	0,00 €	1 596 111,54 €		1 500 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	197 140,20 €	0,00 €	235 400,00 €		215 000,00 €	
O41 Opérations patrimoniales	44 219,44 €	0,00 €				pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
TOTAL DES DEPENSES	**3 669 068,34 €**	**318 730,47 €**	**3 875 724,00 €**	**375 000,00 €**	**3 765 000,00 €**	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP + DM n°1 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 provisoire	projet BP 2023	COMMENTAIRES
021 Virement de la section de fonct.	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
001 Excédent d'investissement ant reporté	2 814 848,90 €	2 814 848,90 €	3 297 599,93 €	3 297 599,93 €	3 490 599,93 €	reprise de l'excédent d'investissement
10222 FCTVA	300 000,00 €	355 170,40 €	68 124,07 €	68 000,00 €	32 000,00 €	FCTVA (dépenses n-2)
O41 Opérations patrimoniales	44 219,44 €					pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
28157 Amortissements des autres immob. Incorporelles	500 000,00 €	446 311,10 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES	**3 669 068,34 €**	**3 616 330,40 €**	**3 875 724,00 €**	**3 865 599,93 €**	**4 032 599,93 €**	
	0,00 €	***3 297 599,93 €***	***0,00 €***	***3 490 599,93 €***	***267 599,93 €***	*résultat de clôture*
		801 481,50 €		***568 000,00 €***		*recettes nettes*
		482 751,03 €		***193 000,00 €***		*résultat de l'exercice*

	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	affectation des résultats
Investissement	193 000,00 €	3 490 599,93 €	3 490 599,93 €
Exploitation	-64 735,44 €	1 156 417,04 €	1 156 417,04 €
Résultat global	**128 264,56 €**	**4 647 016,97 €**	**4 647 016,97 €**